

Règlement des Épreuves Jeunes

Sommaire :

1	OBJECTIF	2
2	CATÉGORIES	2
3	PARTICIPATION	2
4	ORGANISATION	2
4.1	SECRETARIAT DE L'ÉPREUVE	3
4.2	ABITRAGE	3
4.3	SIGNALEURS.....	3
4.4	GUIDE TECHNIQUE	3
5	ÉPREUVES	4
5.1	GENRE D'ÉPREUVES	4
5.2	DURÉE DES ÉPREUVES.....	6
6	CLASSEMENT	7
6.1	ÉPREUVES EN LIGNE	7
6.2	CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL SUR PARCOURS D'ADRESSE :	7
6.3	ÉPREUVE COMBINÉE:	7
6.4	BREVET TECHNIQUE (FSCL TECHNIK-OFZEECHEN) :	7
6.5	ÉPREUVE D'ENDURANCE FSCL:	8
6.6	PRIX :	8
7	TROPHÉE JEUNES	8
8	GÉNÉRALITÉS	8
8.1	PLAQUES GUIDON	8
8.2	ENNUI MÉCANIQUE	8
8.3	SECOURISTE.....	9
9	INFRACTIONS ET SANCTIONS	9
9.1	SANCTIONS D'ORGANISATION	10
10	DROIT DE PARTICIPATION	10
11	MATÉRIEL VÉLO	10
12	REMARQUES	11

1 Objectif

Ce règlement vise à organiser et réglementer d'une façon éducative les épreuves Jeunes, afin d'amener les jeunes peu à peu aux épreuves compétitives des catégories élevées.

2 Catégories

- BAMBI I : 6 dans l'année courante
- BAMBI II : 7 ans dans l'année courante
- BAMBI III : 8 ans dans l'année courante
- BENJAMIN I : 9 ans dans l'année courante
- BENJAMIN II : 10 ans dans l'année courante
- MINIMES : 11 et 12 ans dans l'année courante
- CADETS : 13 et 14 ans dans l'année courante

Des épreuves pour les catégories Minimes et Cadets peuvent être organisées dans le cadre d'une épreuve Jeunes, si aucune autre course (route, cyclo-cross, vtt) pour ces catégories n'est prévue le même jour.

Les épreuves pour les catégories Minimes et Cadets se déroulent alors sous le régime du présent règlement.

3 Participation

- Les détenteurs d'une licence FSCL ou d'une autre fédération cycliste (BAMBI I à BENJAMIN II) peuvent participer aux épreuves jeunes.
- Les enfants non-licenciés peuvent participer à 3 épreuves sans licence, sous condition qu'une décharge soit signée par un parent ou tuteur et que l'épreuve ne nécessite pas d'autorisation ministérielle.
- La participation à des épreuves à l'étranger nécessite une autorisation FSCL. Aucune autorisation n'est accordée si une épreuve Jeunes est prévue au calendrier FSCL pour le jour en question.

4 Organisation

L'organisateur doit inscrire son épreuve au calendrier de la FSCL et obtenir toutes les autorisations nécessaires. L'autorisation FSCL doit être présentée au délégué de la Commission des Jeunes.

Le circuit doit être prêt au moins 1h30 avant le départ de la première catégorie et répondre aux exigences du chapitre 5 du règlement. Le délégué de la Commission des Jeunes peut demander des modifications avant le départ de la première épreuve.

En cas de nouveaux circuits, ou si des changements majeurs ont lieu sur un circuit existant, l'organisateur doit faire avaliser le parcours par la commission des Jeunes au moins 1 mois avant l'épreuve.

4.1 Secrétariat de l'épreuve

L'organisateur doit mettre en place un secrétariat opérationnel au plus tard une heure avant le premier départ.

- **Avant l'épreuve :**
 - Confirmation des inscriptions en ligne et Inscriptions sur site
 - Prévoir 2 files différentes (préinscrits / inscriptions sur place)
 - Établissement des listes de départ sous forme d'un formulaire prédéfini
- **Après l'épreuve :**
 - Établissement des classements sur base des informations du Jury
 - Publication des classements; réclamations recevables jusqu'à 30 minutes après la publication des résultats
 - Retour des plaques de guidon des participants
 - Transmission des classements sous forme d'un formulaire prédéfini au secrétariat de la FSCL

4.2 Arbitrage

Toutes les épreuves Jeunes sont surveillées par un délégué de la Commission des Jeunes.

Le comité d'arbitrage est composé du délégué de la Commission des Jeunes, d'un juge à l'arrivée, d'un chronométreur et d'un secrétaire technique.

Le délégué et le juge à l'arrivée doivent être titulaires du brevet Kids-Juge (dès que la formation a eu lieu) de la FSCL et peuvent être assistés par du personnel complémentaire.

4.3 Signaleurs

L'organisateur doit placer des signaleurs (âge minimum 18 ans) aux endroits sensibles:

- Intersections de chemins
- Passages techniques et/ou dangereux
- Accès au circuit
- Passages spectateurs

4.4 Guide technique

Le guide technique doit inclure :

- Date de l'organisation
- Site des épreuves
- Programme des épreuves
 - Uniquement l'heure de départ de la première catégorie Jeunes est à indiquer
 - Durée approximative d'une éventuelle interruption temporelle en cas de transformation du parcours
- Heure de départ pour les épreuves Minimes et Cadets
 - Des épreuves séparées sont à prévoir pour les Minimes et Cadets
 - La coupure entre la dernière épreuve Jeunes et la première épreuve Minimes/Cadets ne doit pas être supérieure à une heure
- Nombre de tours par catégorie (voir article 5.2)
- Procédure de l'ordre de départ:
 - par classement général (scratch)
 - par tirage au sort
 - départs ludiques ou innovatifs comme le départ "LE MANS")
- Lieu des inscriptions
- Croquis des circuits
- Directeur de course et jury de l'épreuve
- Remise des prix (tous les enfants sont appelés un par un au podium)
- Vestiaires si disponibles (option)
- Possibilités de parking pour les coureurs et les spectateurs

Le guide technique peut être présenté sous forme de flyer et sera publié sur le site www.fscl.lu .

5 Épreuves

Aucun départ ne peut avoir lieu avant 10h00.

Les inscriptions se font de préférence via le site www.fscl.lu .

Le jour de l'épreuve, une inscription sur place est possible entre une heure et 30 minutes avant le premier départ.

Les coureurs préinscrits doivent se présenter au bureau d'inscription pour la confirmation de départ.

5.1 Genre d'épreuves

Les épreuves Jeunes doivent respecter l'aspect ludique et peuvent se dérouler sous plusieurs formes :

- Épreuve en ligne
- Contre la montre individuel sur parcours d'adresse
- Épreuve combinée
- Brevet technique FSCL (FSCL Technik-Ofzeechen)
- Épreuve endurance FSCL
- Autres formats ludiques après consultation de la commission jeunes (p.ex. relais, etc)

5.1.1 Épreuves en ligne

Les épreuves en ligne peuvent être installées dans un pré ou en forêt avec obstacles naturels et/ou artificiels, ou partiellement sur terrain naturel et artificiel.

Le parcours doit être tracé en tenant compte de la maîtrise du vélo et de la sécurité. Il doit être surveillé dans sa totalité et intégrer des obstacles adaptés aux compétences des enfants.

Des moyens de sécurisation ou de contournement doivent être prévus pour les passages difficiles. Des assistants doivent être positionnés aux endroits critiques pour aider les enfants en difficulté, sans pour autant influencer le résultat final.

La longueur du circuit varie selon les catégories :

- BAMBI : jusqu'à 800 m
- BENJAMIN : jusqu'à 1.100 m
- MINIMES/CADETS : entre 1.000 et 2.000 m

Au moins 2/3 du circuit doivent être sur des chemins non-asphaltés.

Les lignes de départ et d'arrivée doivent être clairement marquées. La zone de départ/arrive doit être une rectiligne d'au moins 25 et d'une largeur minimale de 3m.

La ligne d'arrivée doit se situer sur la trajectoire du circuit.

Le placement des coureurs sur la ligne de départ se fait selon la procédure d'ordre de départ indiquée dans le guide technique.

Le parcours doit être fermé à toute circulation automobile.

5.1.1.1 *Obstacles artificiels*

Si des obstacles artificiels sont intégrés dans le circuit, ceux-ci doivent être présentés à la Commission Jeunes au moins 1 mois avant l'épreuve. Ils doivent être installés et dimensionnés de façon qu'environ 50% des participants soient capables de les passer.

Si des rampes sont intégrées, celles-ci doivent être rectilignes et ne peuvent en aucun cas être courbées.

Un "Chicken-Way" doit être prévu pour contourner les obstacles.

Des obstacles du type "Dirt" ne peuvent pas être intégrés.

5.1.2 Contre la montre individuel sur parcours d'adresse

Cette épreuve peut se dérouler à l'extérieur sur un circuit fermé à la circulation automobile ou à l'intérieur d'un bâtiment sportif ou polyvalent.

Le parcours doit comprendre des difficultés naturelles et/ou artificielles visant à développer l'habileté du jeune cycliste, comme des virages serrés, des passages étroits, des slaloms, des rampes en bois, des ponts en dos d'âne, etc.

Le parcours comporte entre 6 et 10 obstacles. La difficulté des points de contrôle peut être modifiée pour les différentes catégories.

L'épreuve se déroule en 1 ou 2 manches et le matériel utilisé doit rester identique.

L'organisateur affiche une description détaillée des obstacles, ainsi que des fautes sanctionnées (par obstacle).

5.1.3 Épreuve combinée

Cette épreuve combine le contre la montre individuel sur parcours d'adresse et une épreuve en ligne.

Le contre la montre individuel est couru en premier, et le résultat détermine l'ordre d'appel sur la ligne de départ pour l'épreuve en ligne.

Le matériel utilisé doit être identique pour les deux épreuves.

5.1.4 Brevet technique (FSCL Technik-Ofzeechen)

Le brevet technique est organisé une fois par an par un club affilié en collaboration avec la Commission des Jeunes.

Les coureurs doivent effectuer 7 ateliers d'adresse standardisés avec 5 niveaux, ainsi qu'un parcours d'adresse standardisé, pour évaluer leurs compétences techniques.

Les ateliers, ainsi que le parcours d'adresse sont publiés sur www.fscl.lu

Les participants doivent s'inscrire en ligne au moins une semaine avant l'épreuve. Une inscription sur place n'est pas possible.

5.1.5 Épreuve endurance FSCL

L'épreuve d'endurance est organisée une fois par an par un club affilié en collaboration avec la Commission des Jeunes.

Les coureurs doivent accomplir une épreuve contre la montre individuel sur une distance entre 1.200 et 2.000 mètres pour évaluer leurs compétences physiques.

Le circuit ne comporte aucun passage technique.

Les participants doivent s'inscrire en ligne au moins une semaine avant l'épreuve. Une inscription sur place n'est pas possible.

5.2 Durée des épreuves

Les épreuves en ligne doivent avoir une durée de :

- BAMBI I (6 ans) : 5 à 7 min
- BAMBI II (7 ans) : 6 à 9 min
- BAMBI III (8 ans) : 9 à 13 min
- BENJAMIN I (9 ans) : 10 à 15 min
- BENJAMIN II (10 ans) : 15 à 20 min
- MINIMES (11 et 12 ans) : 25 à 30 min
- CADETS (13 et 14 ans) : 30 à 35 min

Le nombre de tours est fixé par l'organisateur en fonction de la longueur et de la difficulté du parcours. Le nombre de tours peut être adapté par le Jury de l'épreuve en collaboration avec l'organisateur.

Pour les épreuves contre la montre individuel sur parcours d'adresse, la durée de l'épreuve est d'un tour de parcours complet.

6 Classement

6.1 Épreuves en ligne

Les classements sont établis selon les temps réalisés, en minutes et secondes. Seul le temps du vainqueur est retenu sur le classement.

6.2 Contre la montre individuel sur parcours d'adresse :

Les temps sont pris individuellement pour chaque coureur.

Les temps réalisés sont majorés de 5 secondes par faute commise aux points de contrôle.

Un maximum de 3 fautes peut être comptabilisé par obstacle.

Si un obstacle n'a pas été passé, 20 secondes sont comptabilisées d'office.

Le classement final est établi sur l'addition des temps des deux manches, pénalités comprises.

6.3 Épreuve combinée:

Pour chaque partie de l'épreuve, des points sont attribués aux coureurs en fonction de leur résultat :

- 1er : 1 point
- 2ème : 2 points
- 3ème : 3 points
- 4ème : 4 points
- 5ème : 5 points
- 6ème : 6 points
- 7ème : 7 points
- 8ème : 8 points
- 9ème : 9 points
- 10ème : 10 points

Le coureur avec le moins de points sur les deux épreuves est le vainqueur.

En cas d'égalité, le résultat de l'épreuve d'adresse prévaut.

Seul le classement final est pris en compte pour le Trophée Jeunes.

6.4 Brevet technique (FSCL Technik-Ofzeechen) :

Les points attribués lors du brevet technique sont utilisés pour établir un classement individuel par catégorie.

En cas d'ex-aequo, le classement est déterminé par le temps du parcours d'adresse combiné.

Le classement n'est pas établi le jour-même de l'épreuve. Le brevet technique fait partie des épreuves comptant pour le Trophée Jeunes FSCL.

6.5 Épreuve d'endurance FSCL:

Les classements sont établis selon les temps réalisés, en minutes et secondes. L'épreuve d'endurance fait partie des épreuves comptant pour le Trophée Jeunes FSCL.

6.6 Prix :

Tout participant reçoit une récompense.

Les points pour le classement Trophée Jeunes ne sont attribués qu'aux coureurs ayant terminé l'épreuve.

La remise des prix de toutes les catégories a lieu au plus tard une heure après l'arrivée de la dernière épreuve Benjamin.

Les prix sont identiques pour tous les participants. Le club organisateur peut distribuer des coupes ou médailles en sus des prix normalement prévus.

7 Trophée Jeunes

Un classement annuel dénommé Trophée Jeunes est établi pour les catégories BAMBI I à BENJAMIN II.

Le Trophée Jeunes peut porter une dénomination faisant référence au sponsor. Faute de sponsor, la FSCL prend en charge les récompenses.

Les jeunes sont classés individuellement (m/f) par le barème des points dans leur catégorie. Les modalités concernant le classement final et le barème des points sont définis par un addendum au règlement.

8 Généralités

Le port du casque rigide est obligatoire pendant toute la durée des épreuves. Le port des gants est vivement recommandé.

Aucun ravitaillement n'est autorisé pendant l'épreuve en cours, et il est interdit de se débarrasser de son bidon ou d'autres déchets pendant l'épreuve.

8.1 Plaques guidon

Lors de la première épreuve tous les coureurs reçoivent une plaque guidon avec un numéro de départ valide pendant toute la saison. Les coureurs ayant cassé ou perdu leur plaque paient 5 € à la Fédération pour le remplacement.

La plaque de guidon doit être fixée au guidon de manière bien lisible pour le Jury.

8.2 Ennuï mécanique

En cas d'ennui mécanique, l'épreuve continue et les réparations peuvent être réalisées par toute personne présente sur le circuit, sans pour autant gêner le passage des autres coureurs. Un changement de vélo n'est pas permis.

En cas d'une épreuve contre la montre individuel sur parcours d'adresse, le candidat malchanceux peut prendre un nouveau départ.

En cas de chute, aucune bonification n'est accordée, ni dans une épreuve en ligne, ni lors du contre la montre individuel.

8.3 Secouriste

L'organisateur doit avoir sur place pendant toute la durée des épreuves une personne capable à secourir les coureurs en cas de besoin. Cette personne doit soit disposer d'une formation médicale ou paramédicale (Médecin, infirmier, infirmière, ...) soit être en possession d'un brevet de secouriste ou de premier intervenant.

La personne doit être équipée d'un coffret de premier secours. Elle ne doit pas avoir d'autres charges pendant les épreuves.

La présence d'une ambulance sur place est vivement recommandée.

Un numéro d'appel en cas d'urgence (Directeur de course et/ou secouriste) est à afficher bien lisiblement au bureau des inscriptions.

9 Infractions et sanctions

Les infractions et sanctions sont les suivantes :

Infraction	Sanction	
Raccourci	Mise hors course. L'épreuve est comptabilisée pour le classement général du trophée Jeunes (0 pts).	CJ
Aide de tierces personnes non-autorisées (sauf ennui mécanique ou chute)	Mise hors course. L'épreuve est comptabilisée pour le classement général du trophée Jeunes (0 pts)	CJ
Infraction commise par n'importe qui sur un autre concurrent	Mise hors course. L'épreuve est comptabilisée pour le classement général du trophée Jeunes (0 pts)	CJ
Ravitaillement, jet de bidons ou de déchets	Mise hors course. L'épreuve est comptabilisée pour le classement général du trophée Jeunes (0 pts).	CJ
Non-obéissance aux délégués de l'organisateur ou de la FSCL	Mise hors course. L'épreuve est comptabilisée pour le classement général du trophée Jeunes (0 pts)	CJ
Départ à l'étranger sans autorisation	Retrait de 5 points au classement général. En cas de récidive, retrait de 10 points par départ	CJ
Départ à l'étranger sans autorisation et lorsqu'une épreuve est organisée le même jour au Luxembourg	Retrait de 10 points au classement général Retrait de licence pendant 4 semaines.	CJ CD

	En cas de récidive, retrait de 20 points	CJ
	Retrait de licence pendant 2 mois.	CD

CJ : Sanction décidée par la commission des Jeunes

CD : Sanction décidée par le conseil de discipline

* En cas d'une première infraction, le délégué de la commission jeunes peut remplacer la sanction par un simple avertissement.

9.1 Sanctions d'organisation

Infraction	Sanction	
Bureau d'inscription non-conforme	Amende de 25 €	CJ
Défauts d'organisation	Amende de 25 à 125 €	CJ
Absence de la liste des partants avant le départ de l'épreuve	Amende de 15 €	CJ
Zone de départ/arrivée non-conforme	Amende de 25€	CJ
Non-remise des documents officiels au représentant de la FSCL	Amende de 15 €	CJ
Remise de prix non-réglementaire ou hors délai	Amende de 40 €	CJ
Absence de secouriste ou d'ambulance	Départ refusé Amende de 125 à 250 €	D CD

CJ : Sanction décidée par la commission des Jeunes

D : Délégué FSCL

CD : Sanction décidée par le conseil de discipline

* En cas d'une première infraction et en fonction de la gravité, le délégué de la commission jeunes peut remplacer la sanction par un simple avertissement.

10 Droit de participation

La participation est gratuite.

11 Matériel Vélo

Seuls les vélos VTT en bon état de fonctionnement sont admis pour les épreuves jeunes. En cas de défaillances techniques graves, le départ sera refusé au coureur. Les roues stabilisatrices sont interdites.

12 Remarques

Pour tous les cas non repris dans le présent règlement, le règlement officiel de la FSCL régissant toutes les organisations fait foi.

Toutes les épreuves sont fixées lors du congrès du calendrier de la FSCL.